



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Fabien FRECH, Thierry TEISSEIRE Christelle MINETTO-MALABRY, Magali REYNIER,

ABSENTS/EXCUSES : Aurore OVION, Amélie VOISIN et Jean-Baptiste LEDOUX

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent.

Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour :

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Magali REYNIER a été choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Décision modificative n°2

II – Questions diverses

I – Décision modificative n°2

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative n°2 du budget primitif 2022 de la commune. Cette DM a pour objectif d'intégrer les frais d'acquisition de tablettes pour l'école.

Approbation à l'unanimité.

II – Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le repas des seniors se tiendra le samedi 21 janvier 2023, après deux années d'interruption due aux conditions sanitaires. Les personnes de plus de 70 ans ainsi que leurs conjoints sont invités à partager ce moment de retrouvailles.

Monsieur GARRIGUES signale qu'une restanque située sur le chemin des Turcos s'affaisse et menace la sécurité des passants. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une voie communautaire et que la CCVG va être saisie de l'affaire, dans le cadre de l'élargissement de la voie programmée.

Le Maire lève la séance à 19h30.

